

**STRATECO OBTIENT UNE ORDONNANCE INITIALE EN VERTU DE
LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES**

Boucherville, QC, le 9 juin 2015 – Une ordonnance initiale a été émise aujourd'hui à l'égard de Ressources Strateco inc. (« **Strateco** ») par la Cour supérieure, Chambre commerciale (la « **Cour** »), en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** »). La Cour a prononcé un sursis de procédures jusqu'au 9 juillet 2015, lequel pourra être renouvelé par la suite.

Le refus du gouvernement du Québec d'accorder le certificat d'autorisation nécessaire pour la poursuite du projet Matoush a placé Strateco dans une situation où il est devenu impossible d'intéresser des investisseurs dans le projet Matoush. À l'heure actuelle, Strateco n'est plus en mesure de respecter ses engagements financiers, et ce, en dépit de sa mise en œuvre d'un programme de réduction de coûts.

Le principal actif de Strateco est sa poursuite judiciaire contre le gouvernement du Québec, laquelle réclame des dommages à hauteur de 190 millions \$ pour compenser la perte de ses investissements dans le projet Matoush. Strateco entend demander, dans le cadre du processus entamé sous la LACC, l'approbation d'un financement intérimaire qui lui permettra de continuer cette poursuite au bénéfice de tous ses ayants droit, incluant ses créanciers et actionnaires.

La Cour a autorisé le report de l'assemblée annuelle de Strateco dans l'ordonnance initiale émise en vertu de la LACC. En remplacement de sa prochaine assemblée annuelle prévue le 17 juin, à 10h30, au Hilton Garden Inn Montréal, Strateco tiendra une réunion d'information publique aux mêmes lieu, date et heure.

Strateco est représentée par le cabinet Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L. dans le cadre des procédures entreprises en vertu de la LACC. La firme Ernst & Young Inc. (le « **Contrôleur** ») a été nommée par la Cour pour agir comme contrôleur de Strateco. L'ordonnance initiale émise en vertu de la LACC et les procédures judiciaires pertinentes peuvent être consultées directement à partir du site internet de Strateco (www.strateco.ca) ou du Contrôleur (<http://documentcentre.eycan.com/>).

En ce qui a trait aux actions de Strateco, les transactions sur le titre demeureront suspendues; elles seront donc désinscrites de la Bourse de Toronto. De plus amples informations seront transmises aux actionnaires à cet effet, dès que possible.

Par ailleurs, Strateco annonce la démission de trois de ses administrateurs, soit MM. Robert Desjardins, Henri Lanctôt et Jean-Guy Masse. Le conseil d'administration, désormais composé de MM. Marcel Bergeron, Paul-Henri Couture, Guy Hébert et Jean-Pierre Lachance, tient à les remercier chaleureusement pour leur soutien et les services rendus à la compagnie au cours des dernières années.

Ce communiqué de presse renferme certains "énoncés prospectifs" qui comprennent des éléments de risque et d'incertitude et nul ne peut garantir que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts. Il s'ensuit que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés par de tels énoncés. Ces risques et incertitudes sont décrits dans la notice annuelle de Strateco déposée auprès des commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec.

- 30 -

Pour plus d'information, veuillez contacter :

RESSOURCES STRATECO INC.

Guy Hébert
Président et chef de la direction
ghebert@strateco.ca

Jean-Pierre Lachance
Vice-président exécutif et exploration
jplachance@strateco.ca

Tél. : 450.641.0775
1.866.774.7722
Fax : 450.641.1601
www.strateco.ca